DARCOS LOCATION SCOOTERS & MOTOS

Paris ARC DE TRIOMPHE
01 45 00 40 23
Paris BASTILLE
01 58 30 15 15

Attestation d'Excellence 2017 tripadvisor

N° res:

Centre de location: ____ **Code opérateur :** ____

Somme payée : ____ € ○ CB ○ Chèque ○ Espèces **Reste à payer :** ____ €

CONDUCTEUR LOCATAIRE (LE CLIENT)

Nom : **Prénom :** **Adresse :**

Permis de conduire : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :** **Code postal :** **Pays**

VÉHICULE LOUÉ

Marque : **Modèle :** **N° d'immatr. :**

AU DÉPART

Départ le : **Retour le :**

Kilométrage (compteur au départ)

Essence : ○ *0* ○ *1/4* ○ *1/2* ○ *3/4* ○ Plein

Nb de jours		Forfait € / jour		TOTAL € TTC
	x		=	
		dont TVA 20 %		
		TOTAL HT		

Nb de jours		Forfait Kms / jour		TOTAL Kms
	x		=	

AU RETOUR

Retour définitif :

Kilométrage (compteur au retour définitif)

Essence : ○ *0* ○ *1/4* ○ *1/2* ○ *3/4* ○ Plein

Jours suppl.		Forfait € / jour supp.		TOTAL € TTC
	x		=	
		dont TVA 20 %		
		TOTAL HT		

Kms suppl.		Coût / Km suppl.		TOTAL € TTC
	x		=	
		dont TVA 20 %		
		TOTAL HT		

CAUTION (VALEUR DE LA FRANCHISE)

CB ____ + chèque ____ + espèces ____ = ____

CAUTION (VALEUR DES FRAIS DE GESTION EN CAS DE PV : ARTICLE 1)

Prélèvement sur ticket CB ____

Exemples de conditions figurant au verso

-Le client déclare sur l'honneur avoir effectué toute(s) formation(s) nécessaire(s) à la conduite du véhicule loué spécifié dans le présent contrat. Le client reste seul responsable si ce n'est pas le cas.
-La somme équivalente au coût de la location est acquise au loueur et n'est pas remboursable une fois le contrat signé. Aucun remboursement n'est possible.
-La caution, égale à la franchise, reste acquise au loueur en cas de sinistre responsable et/ou de vol.
-Le véhicule doit être impérativement présenté tous les 500km à l'agence DARCOS
-Le véhicule doit être restitué par le client dans l'agence DARCOS sise 53 Av de la Grande Armée 75016 (même en cas de panne, accident, crevaison, retour de vol, etc.…).
-Tout dépannage / remorquage est à la charge du client (sauf assurance complémentaire pour les départements 75/77/78/91/92/93/94).
-Les véhicules 50cc et électriques ne doivent pas sortir de Paris
-Le client réglera tous frais, amendes et dépenses pour toutes infractions à la circulation, au stationnement, validité de la vignette d'assurance, etc.
-**Frais de gestion de dossier en cas de PV de stationnement et/ou de circulation: 30€ TTC par verbalisation**

Signature précédée de la mention manuscrite :
"Bon pour acceptation, sans réserve, des conditions de locations figurant au recto et au verso du présent contrat"

Date et heure de réception du véhicule
Signature client

Verso du contrat DARCOS LOCATION / PARIS IS MAGIC / Holding DARCOS Group+

Article 1 : *TARIFS*

-**La location est payable d'avance** pour la durée mentionnée au recto de ce contrat. La journée de location (24 heures) s'entend d'heure à heure.
- -Si le véhicule n'est pas restitué avec le niveau d'essence ou d'électricité (véhicules électriques) noté au départ de la location, un plein (recharge) forfaitaire de 60€ sera facturé au client.
-Le véhicule doit être rendu propre. Un nettoyage forfaitaire de 60€ sera facturé en sus du montant de la location si le véhicule est rendu sale
-Toute trace de BURN sur le pneu arrière sera facturé au tarif d'un changement de pneu arrière NEUF monté, quelque-soit l'état du pneu arrière au début de la location.

Article 1 Bis : TARIFS VERBALISATIONS (frais de dossiers)

-Le client réglera l'ensemble des amendes et dépenses pour toute infractions à la circulation, au stationnement, à la non présentation des papiers du véhicule et de la vignette d'assurance à jour
-PV: les frais de dossier sont de 30.00€/verbalisation. Une pré-autorisation de 300.00 € sera conservée pendant 3 mois après le terme du présent contrat.
-Une somme forfaitaire de 100.00€/verbalisation (en plus des 30.00€/verbalisation cf ci-dessus) sera encaissée si, suite à l'email envoyé au locataire par les Sté Darcos/Paris Is Magic, le PV n'est pas réglé sous 72H. La preuve de paiement devra impérativement être envoyée sous 72H, par e-mail, à la Sté Darcos/Paris Is Magic sur restitution@darcos.fr
-Aucun remboursement de(s) frais de dossier(s) lié(s) au(x) verbalisation(s) ne sera accepté.

Article 2 : *CAUTION égale à la franchise.*

-La caution, fixée au recto du présent contrat, restera attribuée au loueur en toute propriété, à concurrence des sommes dues par le client, en cas de non-paiement des loyers et/ou de restitution du véhicule dans un état non conforme à celui dans lequel il lui a été délivré, et ce tel que mentionné au verso du présent contrat, ou de vol.
-Si le montant de la location restant dû par le client au retour du véhicule est supérieur au montant de la caution, le client s'engage à régler immédiatement la totalité de la somme due.
-Si le montant de la location restant dû par le client au retour du véhicule est inférieur au montant de la caution, le loueur s'engage à restituer immédiatement par virement le solde au client.

Article 3 : *ASSURANCES*

-Le véhicule loué est assuré tous risques. La franchise est égale à la caution en cas de sinistre responsable (sinistre sans tiers identifié acceptant la responsabilité du sinistre) ou de vol.
-Le client certifie posséder l'ensemble des permis, attestations, autorisations, formations…etc. nécessaires à la conduite du véhicule décrit au recto de ce contrat.
-La responsabilité de la Société DARCOS LOCATION ne pourra être engagée si le client n'est pas en règle avec la législation en vigueur.
-En cas de sinistre, si le client n'est pas en règle avec la législation, l'ensemble des coûts liés au sinistre resteront intégralement à la charge du client.
-Tout dépannage et/ou frais de fourrière en cas de sinistre (responsable ou non responsable), de panne, ou d'enlèvement resteront à la charge du client.
-Le remboursement des accessoires (Casque(s), Antivol, Top Case, Alarme….) sont à la charge du client en cas de vol ou détérioration. Cette somme s'ajoutera à la valeur de la caution.
-Le client s'engage à prévenir immédiatement et sans délai le loueur en cas d'accident, incendie ou vol du véhicule par Email et par courrier AR. La déclaration devra comporter tous les renseignements relatifs aux circonstances dudit sinistre, l'identité des parties en cause, et devra être accompagnée d'un exemplaire de constat amiable signé par les deux parties.
-Si le constat est mal rempli, mal renseigné ou non signé par un tiers, la responsabilité du client sera engagée à 100%. Le client règlera 100% des frais liés au sinistre.
-Si le client ne déclare pas immédiatement et sans délai par Email un accident ou un vol au loueur, le client devra payer l'intégralité des frais occasionnés (au tiers et/ou à DARCOS).
-En cas de vol, si le client ne restitue pas les clés du véhicule et de l'antivol à la Sté DARCOS LOCATION, les coûts de remplacement du véhicule et des accessoires seront intégralement à la charge du client.
-Si les coûts de remplacement du véhicule et des accessoires (listés au contrat) sont supérieurs à la caution mentionnée au dos du présent contrat, le client règlera sans délai le solde par virement bancaire.

Article 4 : *CONDITIONS DE LOCATION*

-Le client doit se rendre dans les locaux du loueur, si au cours de la location, la vignette d'assurance n'est plus à jour afin de recevoir une vignette valide.
-Le loueur s'engage envers le client dont la signature figure au recto et au verso du présent contrat, à louer le véhicule identifié au recto. Cette location, qui est personnelle et non transmissible, est conclue pour une durée déterminée telle que précisée au recto du présent contrat.
-En signant le présent contrat, le client agrée le véhicule dans l'état dans lequel il se trouve, tel que mentionné au recto des présentes, et s'oblige à le restituer dans le même état de marche et dans le même état esthétique. Le client reconnaît louer le véhicule et ses accessoires dans un état satisfaisant aux conditions imposées par le code de la route.
-Toute réserve sur l'état du véhicule doit être formulée par le client au moment de la prise en charge du véhicule et noté en bas de ce contrat. Aucune réclamation sur l'état du véhicule ne sera acceptable une fois le contrat signé. Le loueur remet au client, lors de la remise des clefs du véhicule, une attestation d'assurance, la photocopie de la carte grise (et un constat amiable d'accident). Le client supportera seul les conséquences du non présentation de ces documents aux agents de police.
-Aucune demande de remboursement de location, de frais (hôtel, transport, ..) ou de dédommagement à quelque titre que ce soit ne pourra être acceptée.

Article 5 : *INTERDICTIONS*

-Le véhicule A – A2 et B loué ne doit pas sortir de l'ILE DE France (sauf accord expresse et écrit du loueur faisant suite à une demande écrite du client)
-Les véhicules sans permis ne doivent pas sortir de la petite couronne de Paris (Paris et villes limitrophes de Paris).
-Le Véhicule ne peut pas être conduit par une autre personne que le client,
-Le véhicule ne peut pas être utilisé sur circuit ou hors des voies propres à la circulation et enfin ne peut pas être utilisé pour le transport de personnes sans accord express et écrit du loueur.

Article 6 :*ENTRETIEN*

-Le client doit IMERATIVEMENT présenter le véhicule loué tous les 500km chez DARCOS (sans rendez-vous) afin qu'une vérification technique soit réalisée (huile, pneus, freins,…). Si le client ne se présente pas chez DARCOS à intervalle de 500km, un forfait de 0.5€/km supplémentaire sera immédiatement débité de sa caution. Exemple : si le véhicule est loué avec 2500km au compteur au départ, le client doit se présenter chez DARCOS avant 3.000km. Si le client se présente chez DARCOS à 3640km, la somme de 640 X 0.5€ = 320€ sera immédiatement débitée.
-Toutes les révisions, réparations de panne(s), réparation(s) suite à un accident, ou plus généralement toute intervention sur le véhicule doivent être effectuées chez DARCOS, sous peine de mise en cause de la responsabilité du client et/ou de facturation des éventuels frais de remise en conformité ou de réparation du véhicule. Aucune pièce (et main d'œuvre) changée ailleurs que chez DARCOS ne pourra être remboursé au client et ce quelques en soient les raisons (sauf accord écrit du personnel DARCOS).
-Si le client perd la clé de contact et/ou le boîtier d'alarme, le client s'engage à régler à la Société DARCOS le prix équivalent au remplacement des serrures, de l'antivol et de l'alarme.
-Si le client casse une clé dans le contacteur à clé, le changement de la clé et/ou du contacteur à clé est intégralement à la charge du client.
-Tout dépannage / remorquage est à la charge du client (sauf assurance complémentaire pour les départements 75/77/78/91/92/93/94). Le véhicule doit être dépanné jusqu'à une agence DARCOS

Article 7 : NON RESTITUTION A LA DATE PREVUE

-Si le client souhaite changer la date de restitution prévue au recto du contrat, il devra faire parvenir une demande écrite sur l'adresse mail restitution@darcos.fr
-Lors d'une prolongation de contrat, le cout journalier appliqué à la période supplémentaire, est calculé sur la base du cout journalier figurant au recto du présent contrat.
-Si le véhicule est non restitué à la date prévue au recto de ce contrat sans accord écrit de DARCOS, l'assurance sera suspendue dans les 24H et le véhicule sera déclaré volé.
-Si le véhicule est non restitué à la date prévue au recto de ce contrat sans accord écrit de DARCOS, un préjudice financier sera facturé et débité de la caution (50cc:50€/24H--125cc:50€/24H--3et4 roues:100€/24H—PermisA et A2:150€/24H) de la date de retour prévu au recto de ce contrat jusqu'au retour définitif dans une agence DARCOS LOCATION, sans limite de montant.

ETAT DU VEHICULE AU DEPART **– Vérif. niveau d'huile tous les 500kms chez DARCOS – Caution = Franchise – BURN = Pneu neuf**

- Tout dépannage / remorquage est à la charge du client (sauf assurance complémentaire pour les départements 75/77/78/91/92/93/94)
- Le véhicule ne doit pas sortir de l'Ile De France (et de la Petite Couronne pour les 50cc) SAUF ACCORD ECRIT DE LA Sté DARCOS
- PROCES VERBAL : frais de dossier de 30.00€/verbalisation + 100.00€/verbalisation si le PV de stationnement n'est pas payé sous 72H après e-mail de la Sté DARCOS/Paris Is magic
- STATIONS ESSENCE : 4 Av Foch 75016 à 3Mn (7H-21H) – 7 Bd Murat 75016 à 13Mn(7H-21H) - 98 Av des Ternes 75017 à 6Mn (7H-20H) – 190 Av de Clichy 75017 à 16Mn (6H – 22H)

En cas de Procès Verbal : **+30.00€/verbalisation (frais de dossier)** **+100.00€/verbalisation si le PV de stationnement n'est pas payé sous 72H après e-mail de la Sté DARCOS/Paris Is magic**	**Signature du client valant pour acceptation sans réserve des termes du contrat, de l'état du véhicule, de la présence de la copie de la carte grise et de la vignette d'assurance et des frais facturés en cas de Procès Verbal** Loueur : Locataire :